



**FERNEY  
VOLTAIRE**

## **Formulaire de demande d'une carte de stationnement résidentielle pour zone bleue**

NOM ..... Prénom .....

Adresse (N°, rue, étage, etc.) .....

.....

Téléphone .....

Marque et modèle du véhicule .....

N° d'immatriculation .....

Les macarons peuvent être obtenus auprès de la police municipale, soit en apportant votre dossier complet aux heures de permanence de la police municipale dédiées aux macarons résident, soit par envoi postal à la police municipale.

Le prix du macaron est de 60 € pour l'année civile ou de 35 € pour toute période inférieure à six mois consécutifs au cours de la même année civile.

Le macaron résidentiel, en cours de validité, doit être apposé en bas à droite du pare-brise, de manière à être facilement contrôlable. Il permet à son titulaire de bénéficier des dispositions relatives au stationnement résidentiel :

- dans les voies et zones à stationnement réglementé suivantes : zone bleue quatre heures. Le stationnement résidentiel ne s'applique pas aux zones bleues fixant une durée de stationnement inférieure à quatre heures.
- dans la limite de temps réglementaire en vigueur à Ferney-Voltaire (7 jours consécutifs sur un même point de la voie publique).

**Justificatifs à fournir :**

- le formulaire de demande de carte de stationnement résidentiel dûment rempli et signé ;
- la copie intégrale de la dernière taxe d'habitation ou de l'avis de dégrèvement pour les personnes qui en sont exonérées ou du bail (à usage d'habitation). Ce document doit être au même nom, prénom et adresse que le résident. En cas d'impossibilité de fournir l'un de ces documents, par exemple au motif d'une arrivée récente dans la commune, titre de propriété ou attestation notariale ;
- la copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe, d'assurance habitation en cours de validité). Ce document doit être au même nom, prénom et adresse que le résident ;
- la copie du certificat d'immatriculation (carte grise) du véhicule mentionnant le nom du résident et l'adresse du domicile ferneysien. Ce document doit être au même nom, prénom et adresse que le résident. À défaut, une mention explicative devra être indiquée en « remarque particulière » (par exemple : emménagement récent). Si le véhicule est en location ou en leasing, la copie du contrat. S'il s'agit d'un véhicule de société, une attestation de l'employeur certifiant que le véhicule est aussi utilisé à titre personnel ;
- la copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire) ;
- une attestation sur l'honneur rappelant que le résident ne dispose pas d'un emplacement de parking privé sur Ferney-Voltaire.

Pour le renouvellement du macaron, la même procédure doit être réitérée.

DATE

SIGNATURE